

**LE FRONT D'ACTION COMMUNE POUR L'ELECTION DU DUO Romuald Wadagni-Mariam Talata ZIME, Membre FEROW (FACE ROW-MTZ / FEROW) fait le point des mesures sociales en faveur des personnes handicapées avec Abdel Rahman OUOROU BARE, conseiller en inclusion du président du FACE ROW-MTZ/ FEROW et invite à un vote massif en faveur du DUO**

**Poursuivre le chemin de l'inclusion sociale : un choix responsable**

**Q : Bonjour monsieur pouvez-vous vous présenter à nos lecteurs ?**

R : je suis Abdel Rahman OUOROU BARE, juriste expert sur les droits des personnes handicapées, en charge de l'inclusion sociale dans le mouvement **FACE ROW-MTZ / FEROW**

**Q : quelle est l'importance de parler de l'inclusion sociale des personnes handicapées ?**

R : l'inclusion sociale est au cœur de tout développement humain. Comme plusieurs autres nations, le Bénin attache du prix aux droits et au bien-être des personnes handicapées. Dans ce sens le pays a souscrit à de nombreux instruments juridiques qui vise à protéger et à promouvoir les droits des personnes handicapées.

**Q : quels sont les domaines dans lesquels pensez-vous le Bénin a fait des prouesses ?**

R : sur le cadre normatif, notre pays a beaucoup évolué très positivement. En 2017 la loi n°2017-06 du 29 septembre 2017 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en République du Bénin a été votée suivi de la prise de cinq décrets d'application notamment : le décret n°2023-323 du 21 Juin 2023 fixant les modalités d'appui à la promotion de l'éducation et de la formation des personnes handicapées ;

le décret n°2023-324 du 21 Juin 2023 fixant les mesures fiscales relatives à l'importation, à la fabrication et à la vente des moyens de transport et des appareillages au profit des personnes handicapées ;

le décret n°2023-325 du 21 Juin 2023 portant mesures spéciales de promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat des personnes handicapées

le décret n°2023-326 du 21 Juin 2023 fixant les mesures préférentielles dans les transports en commun et les centres culturels et de loisirs publics au profit des personnes handicapées.

Ces mesures ont permis des acquis suivants :

- La priorité des places assises dans les transports pour les personnes handicapées
- La priorité, dans les conditions d'accessibilité, à l'embarquement et le débarquement dans le transport
- Un quota des 5% des places retenues dans les concours de recrutement (déjà près de 80 personnes handicapées recrutées dans la fonction publique depuis la prise des décrets)
- Une majoration de 5 ans d'âge sur l'âge requis pour les concours ou pour toute inscription ou attribution d'appuis tels que les bourses et secours en milieu scolaire et universitaire
- La carte d'égalité des chances qui donne à son bénéficiaire l'accès gratuit ou à coup réduit à plusieurs services

- Le suivi technique des établissements de formations des personnes handicapées
- Une subvention annuelle au profit d'établissements privés d'éducation et de formation des personnes handicapées (plus de 100 millions octroyés en décembre 2025)
- La prise en compte du handicap dans les épreuves sportives aux examens
- La bourse de 100 000 FCFA aux étudiants non bénéficiaires des secours et bourses universitaires
- Une exonération de TVA et de droits de douane à l'importation et à l'achat d'aides technique à la mobilité ou des composantes entrant dans leur fabrication
- Le financement des compétitions internationales au profit des athlètes handicapés et l'octroi d'une subvention à la fédération handisport du Bénin.
- Le Programme BEN/005 pour financer les activités des personnes handicapées
- Le projet pilote de prise en charge intégrée des enfants autistes dans les communes de Cotonou et d'Abomey-Calavi. Ce projet permet de renforcer l'accès des enfants autistes à des consultations médicales et soins spécialisés entre autres.
- 500 millions par an prévus pour l'inclusion sociale des personnes handicapées,
- La promotion des classes numériques adaptées pour les déficiences visuelles dans plusieurs centres, avec matériel adapté (imprimantes braille, lecteurs d'écran)
- L'accompagnement de la mobilité des personnes handicapées, plus de 50 000 personnes handicapées ont bénéficié (entre 2018-2023) d'interventions chirurgicales, d'aides techniques, d'aides sociales et de mobilité
- Le programme Azôli (insertion professionnelle des personnes handicapées).

Par ailleurs, plusieurs programmes d'autonomisation des personnes handicapées ont été mis en place sans oublier que l'éducation inclusive est promue. Des infrastructures commencent à intégrer l'accessibilité facilitant du coup l'accès facile des services aux personnes handicapées.

Enfin la digitalisation du service public est une aubaine pour les personnes handicapées surtout celles à mobilité réduite.

**Q : Peut-on parler de changement réel dans la vie des personnes handicapées ?**

R : oui, progressivement. Même si des contraintes persistent, on peut soutenir que de nombreuses personnes handicapées bénéficient de nos jours de sérieuses opportunités quant à leur inclusion sociale. Elles sont de moins en moins discriminées, leur accès à l'éducation s'améliore et des initiatives facilitent leur insertion sociale.

**Q : Quelles recommandations pouvez-vous faire au DUO candidat ?**

R : Des recommandations suivantes peuvent être faites :

- Mettre en place un mécanisme de financement pérenne dédié à l'inclusion des personnes handicapées,
- Intégrer systématiquement les besoins spécifiques des personnes handicapées dans les activités
- Renforcer l'implication des organisations représentatives des personnes handicapées dans les processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques ;

- Développer et généraliser la collecte de données statistiques sur les personnes handicapées, en s'appuyant sur le recensement général de la population à venir ;
- Accroître les efforts de sensibilisation et de recherche sur le handicap
- Poursuivre la prise des mesures d'inclusion sociale,
- Mettre en place un suivi-évaluation régulier des politiques impliquant les représentants des personnes handicapées.

**Q : Un appel à lancer ?**

R : Notre pays s'apprête à tourner une page de son histoire politique. Sous la gouvernance du Président Patrice TALON, le Bénin a connu des avancées significatives en matière d'inclusion sociale des personnes handicapées qui, longtemps, ont été marginalisées. Elles bénéficient aujourd'hui de politiques de plus en plus inclusives. Ces actions traduisent une vision politique claire : celle d'un Bénin plus équitable.

Comment préserver et renforcer ces acquis ? La réponse réside dans la continuité et la consolidation de ces acquis. Soutenir et voter massivement pour le duo **Romuald WADAGN-Mariam TALATA ZIME**, c'est bâtir un Bénin inclusif, prospère et solidaire. **Le mouvement FACE ROW-MTZ / FEROW lance donc un appel à toutes les personnes handicapées, à leurs familles et à tout le peuple béninois tout entier afin de sortir massivement voter pour le duo ROW-MTZ ce 12 avril. Au-delà du droit, le vote est un devoir, celui de participer au choix des dirigeants de notre pays.**